## « FAIRE DE LA FRANCE LE PAYS LE PLUS PROSPERE D'EUROPE »

## Pour une allocation sociale unique

Pour compenser un coût du travail peu qualifié élevé, non-compétitif, les gouvernements qui se sont succédé n'ont cessé d'alléger massivement les charges sociales sur les bas salaires. Cela se traduit en fait par un transfert massif de ressources financières du travail qualifié vers le travail peu qualifié, ce qui engendre de graves conséquences en termes de compétitivité (3 ingénieurs en Allemagne pour le coût de 2 ingénieurs en France) et qui spécialise notre économie sur le bas de gamme !

Nous avons institué de surcroît une prime d'activité de 176€ en moyenne par mois pour bonifier le salaire et inciter au travail, prime à l'activité dont on évoque une augmentation pour inciter davantage à l'emploi.

Le fait que les entreprises connaissent les mêmes difficultés de recrutement qu'en 2007 lorsque le chômage se situait à 7% et que le nombre de travailleurs détachés ait augmenté de 46% en 2017 à 516 000 montre que nous sommes confrontés à un blocage de l'offre de travail.

Il faut donc investiguer l'autre versant du problème, à savoir les effets pervers des prestations sociales sur la reprise d'activité.

Dans certains cas, une reprise d'activité ne procure aucun gain du fait de la perte d'aides sociales. Plus généralement, personne n'a intérêt à progresser ni du côté chômeur, ni du côté salarié, ni du côté employeur. Travailler, progresser, c'est risquer de se voir supprimer une prestation sociale ou une autre. Du côté employeur, employer des personnes faiblement qualifiées, c'est être assuré d'exonération de charges sociales importantes, presque totales au niveau du SMIC.

De plus, l'aide sociale en France s'organise autour de plusieurs prestations dont les conditions d'accès, les montants et les assiettes de ressources diffèrent fortement. Il est donc impossible pour une personne inactive de calculer les bénéfices probables d'un retour au travail.

La Fondation Concorde propose une démarche de simplification et de transparence via un regroupement de l'ensemble des prestations sociales en une allocation unique.

Cette prestation unique sera linéarisée pour éviter les effets de seuil et le montant de l'allocation globale découlera d'un système de points caractérisant la situation économique et sociale de l'allocataire. La valeur du point sera votée chaque année au parlement dans le cadre du budget.

## Ce barème simplifié permettra de :

- Lever les incertitudes sur le risque d'une reprise d'activité pour les allocataires en indiquant clairement le solde entre les gains et les pertes de prestations sociales ;
- Faire la lumière pour les décideurs publics et les parlementaires quant aux conséquences de leur choix et ainsi mettre immédiatement en évidence les effets pervers, les trappes à inactivité ;
- Simplifier la gestion de ces aides par les services d'assistance sociale et de délivrer les entreprises de tâches redistributives qui ne correspondent pas à leurs missions et donc de réduire fortement les coûts de gestion de ces aides ;
- De mettre un terme aux réelles ou supposées injustices sociales découlant du bénéfice de ces aides.